

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/10/2024.
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria, FLANDRIN-VAISSIERES Cynthia.

Avaient donné pouvoir : CARNEIRO Jean-Marc à BAHUT Cécile, ROSSETTO Claudine à ABOULGHAZI Naziha, GOMEZ-GEIL Clémentine à FEZZANI Soufia.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-163 – MOTION SUR LA BAISSÉ DES DOTATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Alors que le projet de loi de finances 2025, présenté jeudi 10 octobre dernier, demande aux collectivités territoriales un effort financier de 5 milliards d'euros, la ville de Saint-Jory s'alarme quant à l'avenir financier des communes, départements et région et ainsi quant à l'avenir de nos services publics.

Notre commune traverse déjà une période financière difficile, avec un déficit de plus de 1,4 million d'euros hérité de problèmes de gestion depuis 2014. En même temps, nous devons répondre à des besoins grandissants : la population de Saint-Jory a doublé en moins de 10 ans, nécessitant des investissements urgents en services, écoles, infrastructures... Chaque jour, ces défis touchent notre quotidien : des services publics de qualité, une école pour nos enfants, une sécurité de proximité, et des routes bien entretenues.

Pire encore, le 9 octobre, nous avons appris que l'État suspendait le versement des loyers de la gendarmerie, ce qui retire plus de 36 000 euros à notre budget par trimestre. Alors que certaines de nos dépenses sont impactées par des hausses décidées par l'État, ne reste aux communes que le levier des impôts pour compenser. Nous savons que cela pèse sur les familles, le pouvoir d'achat des Saint-Joryens, et nous ne souhaitons pas l'impacter plus.

Les collectivités, contrairement à ce qu'on pourrait penser, ne sont pas responsables des difficultés financières du pays. Nos budgets sont à l'équilibre, et notre dette est stable depuis des décennies. Nos dépenses représentent moins de 12 % du PIB, bien moins que la moyenne européenne. Pourtant, on nous demande encore de faire des efforts, toujours plus, avec moins de moyens.

Ce qui est en jeu ici, c'est la dégradation de nos services publics, ceux sur lesquels les Saint-Joryens peuvent compter chaque jour. Chaque baisse de dotation, c'est un service en moins.

Par cette motion, nous, Conseil municipal de Saint-Jory, tirons la sonnette d'alarme. Nous voulons protéger nos services. Nous demandons au Gouvernement de revenir sur cette décision avant qu'elle n'impacte encore plus nos administrés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

ADOpte la motion présentée

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : **29 OCT. 2024**



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas
BOURGEADE-DELMAS